

Le bref et l'urgent dans *Sur l'admission des femmes au droit de cité* de Condorcet

The brief and the urgent in *Sur l'admission des femmes au droit de cité* of Condorcet

SANDRA ELVIRA AMORÓS
Universitat d'Alacant
sea16@gcloud.ua.es

Resumen

La Revolución Francesa fue un conflicto social, ideológico y político que marcó un período de grandes cambios. En ese momento, los conceptos de libertad e igualdad resurgen con fuerza para condenar la tiranía, la desigualdad, la división y el abuso de poder característicos de la monarquía absoluta. Así, con el fin del absolutismo y de los privilegios del clero y de la nobleza, se abre una era de liberación de la palabra, considerándola como un medio de transmisión de las creencias. Muchos ideales fueron reivindicados a través de los discursos políticos de los tribunos en la Asamblea, de los artículos en periódicos y de los escritos políticos. Entre los que pusieron en práctica este tipo de discursos, encontramos a Condorcet, un filósofo y matemático quien, a través de sus textos políticos, expresó su punto de vista sobre diferentes temas. En este artículo se ofrece un análisis de su obra *Sur l'admission des femmes au droit de cité* (1790), un texto breve, escrito desde la urgencia, en el que Condorcet reivindica los derechos políticos de las mujeres.

Palabras clave

Revolución Francesa, discursos políticos, brevedad, igualdad, Condorcet.

Abstract

The French Revolution was a social, ideological and political conflict that marked a period of great change. At that time, the concepts of freedom and equality reemerge strongly to condemn the tyranny, inequality, division and abuse of power characteristic of absolute monarchy. Thus, with the end of absolutism and the privileges of the clergy and nobility, an era of liberation of the word opens, considering it as a means of transmission of beliefs. Many ideals were vindicated through the political speeches of the tribunes in the Assembly, newspaper articles and political writings. Among those who put such discourses into practice, we find Condorcet, a philosopher and mathematician who, through his political texts, expressed his point of view on different subjects. This article offers an analysis of his work *Sur l'admission des femmes au droit de cité* (1790), a short text, written from the urgency, in which Condorcet claims the political rights of women.

Key-words

French Revolution, political speeches, brevity, equality, Condorcet.

1. Introduction

La Révolution française fut un conflit social, idéologique et politique qui marqua une période de grands changements. À cette époque, les concepts de liberté et d'égalité, déjà très présents dans les discours des Lumières, reviennent avec force pour contester la tyrannie, l'inégalité, la division et l'abus de pouvoir caractéristiques de la monarchie absolue.

Ainsi, avec la fin de l'absolutisme et des privilèges du clergé et de la noblesse, s'ouvre une ère de libération de la parole, celle-ci étant considérée comme un moyen de transmission des croyances. Si les cahiers de doléances¹, avant la Révolution française, avaient fait entendre une voix nouvelle, celle des revendications populaires, plus ou moins spontanées, la période révolutionnaire vient libérer pleinement une prolifération de débats dans la rue: les jardins du Palais Royal deviennent un forum où des orateurs improvisés animent les demandes des Parisiens et Parisiennes.

Lorsqu'en 1789 la liberté de presse est instituée, les journaux se multiplient. Rédigés le plus souvent par un seul homme, ils expriment des opinions subjectives, partisans, écrites sous la pression de l'événement. Ce sont des feuilles plus que des journaux, mais leur efficacité vient de ce qu'elles se répandent dans le public parfois dans l'heure qui suit leur rédaction grâce aux crieurs ou vendeurs des rues. Selon Pierre Albert (2010), la période révolutionnaire a donné à la presse une impulsion extraordinaire à la mesure de l'intense curiosité que les formidables événements qu'elle provoquait suscitaient dans le public: de 1789 à 1800, parurent plus de 1 500 titres nouveaux soit, pour onze ans, deux fois plus que pour les cent cinquante années précédentes. Au début de la Révolution et pour se libérer du pouvoir monarchique, les nouveaux journalistes –Brissot, Mirabeau, Marat– imposent leur pouvoir d'influence. Ils déclarent exercer une magistrature de vérité et de justice, trouvant leur légitimité dans le service des citoyens, et dans des normes éthiques assumées comme telles (Feyel, 2014: 21). Cette presse de la Révolution répand la passion politique auprès d'une population de plus en plus large. Avec l'entrée en scène du journalisme politique une nouvelle force se dessine: celle de l'opinion. Camille Desmoulins, avec son journal *Révolutions de France et de Brabant* exerce sans doute un véritable "ministère public" (Feyel, 2014: 21).

La liberté des théâtres proclamée par l'Assemblée constituante en 1791, fait de la

1 Ce fut Louis XVI qui avec la décision de convoquer les États généraux au printemps 1789, demanda aux trois ordres qui composaient la France de se réunir "afin de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'État, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale de notre royaume, et le bien de tous et de chacun de nos sujets" (Obligé, 2019: 58). C'est le début d'une féconde ébullition qui voit l'organisation d'élections de députés aux États généraux et la rédaction de "doléances et propositions", restées célèbres sous le nom de cahiers de doléances. Il est intéressant de souligner que les cahiers de doléances ont contribué notamment au déclenchement de la Révolution française, car les revendications de plus de 5 millions d'habitants du Royaume de France de rompre avec les archaïsmes et les injustices consubstantiels à une société féodale se sont fait entendre. Pour en savoir plus sur les cahiers de doléances voir Serna (2019).

scène une tribune où sont célébrées les vertus républicaines, comme c'est le cas des tragédies de Chénier ou les pièces d'Olympe de Gouges.

En même temps, l'épanouissement des académies, des clubs, des sociétés (comme par exemple, la *Société des Amis des Noirs*, la *Société des Amis des Droits de l'Homme et du Citoyen*, devenue *Club des cordeliers*, la *Société des Amis de la Constitution*, (devenue *Club des jacobins*) permet d'animer les débats politiques qui deviennent l'affaire de tous: la parole devient parole publique.

Mais, on ne pourrait pas comprendre l'essor de cette parole publique pendant la période révolutionnaire, sans tenir compte des discours politiques tenus par les députés de l'Assemblée, les grands orateurs présents dans les tribunes (Mirabeau, Marat, Robespierre, Desmoulins, Danton, Sieyès, Condorcet, entre autres).

Jacques Guilhaumou (2005) nous rappelle la difficulté éprouvée par les détenteurs du discours politique dans ces nouveaux espaces publics de discussion, énumérés auparavant, d'exprimer des idées politiques absolument neuves pour la masse de la nation. En ce sens, il faut rappeler que des nouvelles notions-concepts s'imposent et qu'il faut les verbaliser: il s'agit donc, "de thématiser la réalité sociale à l'aide d'objets notionnels inédits sur la base d'un 'socle sociologique' apte à permettre l'émergence d'une nouvelle langue politique" (Guilhaumou, 2005: 67) .

La configuration de cette nouvelle langue politique issue de la Révolution française connaît un développement pressant qui commence à se dessiner pendant les années 1770-1780, étape qualifiée par Guilhaumou (2005: 67) comme moment proto-politique en référence à l'apparition, dans cette période, d'une volonté de thématiser la réalité sociale à l'aide d'objets notionnels inédits, comme le fait Sieyès, qui invente avec son texte *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?*, la nouvelle langue politique, en 1778. À cette étape néo-politique suit l'avènement révolutionnaire proprement dit qui se développe entre 1789, éclat de la Révolution, jusqu'à la proclamation de la République en 1792.

La période de 1790 est caractérisée par la dimension fortement linguistique du moment républicain. Ainsi, un citoyen anonyme dans le *Mercure National* du 14 décembre 1790 déclare, "la langue française doit éprouver en même temps que l'empire la révolution qui doit la régénérer". À cette même période le "grammairien patriote" Urbain Domergue, créateur de la *Société des amateurs de la langue française*, propose alors, avec l'aide de révolutionnaires aussi prestigieux que Brissot, Robespierre, Condorcet et d'autres, la formation d'un "Dictionnaire vraiment philosophique", donnant ainsi à la notion de "régénération" une résonance linguistique. Il veut de cette manière élever la langue française à la hauteur de la constitution, donc à l'horizon de la pleine et entière réalisation des droits, contribuant ainsi à la fixer comme langue politique (Guilhaumou, 2005: 75).

Au sein de l'espace public de discussion ainsi instauré, et amplifié par le relais des sociétés fraternelles et populaires, la mise en argument des notions de "démocratie", "répu-

blique”, “liberté”, “égalité”, etc. constitue alors une véritable norme rhétorique. C’est dans ce contexte, que s’inscrivent certains écrits politiques de Condorcet.

2. Les écrits politiques de Condorcet

En tant que “dernier des Encyclopédistes” selon la considération d’Elisabeth et Robert Badinter (1989: 58), Condorcet, comme Diderot et D’Alembert, s’est intéressé à de nombreux domaines de la connaissance: histoire, mathématiques, sciences, économie et politique. Mathématicien réputé, son aptitude pour les sciences exactes se révèle très tôt et lui permet d’entrer à l’*Académie royale des Sciences* dès l’âge de vingt-six ans. Son professeur et ami d’Alembert lui fait connaître Voltaire et l’économiste Turgot qui est contrôleur général sous Louis XVI. Ce dernier le nomme inspecteur général de la Monnaie en 1774, fonction que Condorcet occupera jusqu’à la Révolution.

Très tôt attiré par les questions politiques, Condorcet n’hésite pas à abandonner son compas pour s’occuper des affaires de la cité avant, durant et après la Révolution française. Depuis les années 1770, Condorcet consacre sa plume aux écrits politiques, que ce soit sur les libertés individuelles, l’organisation politique ou la politique proprement dite. Même si la pensée politique de l’académicien a été souvent décrite comme abstraite et d’un excès d’esprit systématique et que l’on a considéré sa vision politique trop rigide et très influencée par sa formation en mathématiques (Badinter & Badinter, 1989; De Boni, 1990; Todorov, 1989), il ne faut pas oublier, comme nous le rappelle Maurizio Griffo (2017: 76), l’aspect rationaliste et en même temps largement pragmatique qui nourrit ses options politiques. Ainsi, les caractéristiques de la pensée politique de Condorcet font appel au caractère laïc de la vie publique, en opposition aux conceptions théologiques ou traditionnalistes, à l’idée de progrès et à la défense des droits individuels, en opposition au technocratie et à l’absolutisme. Il fait de l’art social:

[...] une véritable science, fondée, comme toutes les autres, sur des faits, des expériences, sur des raisonnements et sur des calculs; susceptible comme toutes les autres, d’un progrès et d’un développement indéfini, et devenant plus utile à mesure que les véritables principes s’en rependent d’avantage; et nous avons jugé qu’il était bon qu’une société d’hommes, libres dans leurs opinions, indépendants dans leur conduite, s’occupassent d’accélérer les progrès de cette science, d’en hâter les développements, d’en répandre les vérités (Condorcet, 1847-1849 [1790b]: 71).

Parmi ses œuvres politiques –une quarantaine, à peu près– certaines présentent des caractéristiques particulières. Elles s’inscrivent dans ce contexte de création d’une nouvelle langue politique, mentionné auparavant, suivant une norme rhétorique pour mettre en argument les concepts (“démocratie”, “égalité”, “liberté”, etc.) qui surgissent avec le nouvel ordre politique et social dessiné par la Révolution. En même temps, ces écrits, parfois déclara-

més dans les Assemblées (il ne faut pas oublier que Condorcet milite pour les girondins et est élu au conseil municipal de Paris en 1789; en 1791, il devient député de Paris au sein de l'Assemblée nationale législative et en septembre 1792, il est réélu député de l'Aisne à la Convention nationale), ou dans les clubs ou Sociétés (il faut rappeler aussi qu'il est membre de la *Société des amis des Noirs*, fondateur de la *Société de 1789*, ainsi que directeur de plusieurs journaux), deviennent des écrits de l'urgence², car ils ont un effet direct sur l'événement, que ce soit l'abolition de l'esclavage, la peine de mort ou le droit de vote des femmes, et se conçoivent dans l'instant même de l'événement. Citons quelques titres représentatifs de cette étape proto-révolutionnaire:

- Fragments sur la liberté de la presse* (1776)
- Réflexions sur l'esclavage des nègres* (1781)
- Lettres d'un bourgeois de New Haven à un citoyen de Virginie, sur l'inutilité de partager le pouvoir législatif entre plusieurs corps* (1788)
- Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales* (1788)
- Au corps électoral sur l'esclavage des Noirs* (1789)
- Règlements de la Société des amis des noirs* (1789)
- Déclaration des droits* (1789)
- Réflexions sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire* (1789)
- Sur l'admission des femmes au droit de cité* (1790)

3. Sur l'admission des femmes au droit de cité (1790)

Notre attention est portée sur ce dernier écrit pour différentes raisons: d'abord, parce que du point de vue du contenu, le texte met l'accent et argumente sur l'un des concepts-notions issu du contexte révolutionnaire: celui de l'égalité. Deuxièmement, parce qu'il s'agit d'un texte bref, treize pages dans l'édition consultée, représentatif du genre de l'écrit politique surgi avec la Révolution, et, troisièmement, parce qu'il répond à un besoin d'urgence: celui de restaurer les libertés individuelles des femmes restées à l'écart lors de la proclamation par l'Assemblée nationale constituante, le 26 août 1789, des *Droits de l'homme et du citoyen*³.

2 Nous empruntons ici la notion d'"écriture de l'urgence" utilisée par les critiques pour définir la littérature algérienne des années 1990-2000 (Leperlier, 2018), car elle nous permet de décrire la situation d'acuité qui caractérise la période révolutionnaire et donc le besoin d'agir promptement.

3 Le concept de droit de cité à l'aube de la Révolution fait référence aux droits politiques qui définissent la citoyenneté. Malgré la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1789) qui prône la souveraineté de l'individu et la souveraineté de la nation, "à l'orée de la Révolution, il n'est pas plus question d'instaurer le suffrage universel que de renverser la monarchie" (Tomei, 2009: 1) et, en ce sens, il faut rappeler que le statut de citoyen n'est pas accordé à tout le monde. Il existe des citoyens actifs, des hommes propriétaires qui font partie de la garde nationale –seuls habilités à voter– et des citoyens passifs "qui bénéficient des avantages de la société mais n'influent pas activement sur la chose publique: mineurs, femmes, étrangers, domestiques, citoyens faiblement imposés, juifs jusqu'au décret du 27 septembre 1791" (Tomei, 2009: 1), qui sont exclus du droit

Le texte, publié dans le *Journal de la Société de 1789*, fait de Condorcet un pionnier dans la revendication des droits politiques des femmes. En effet, loin d'ancrer sa réflexion dans l'éternel discours sur la querelle des femmes perpétué depuis le XVI^e siècle par les philosophes, scientifiques, médecins et naturalistes, le philosophe propose des solutions dans l'urgence, nécessaires pour réussir à mener à terme ce changement de l'ordre social introduit par la Révolution française. Son discours sur les femmes s'étend au besoin de les rendre égales au niveau juridique. Dans son *Sur l'Admission des femmes au droit de cité*, il conçoit la femme en tant que citoyenne et fait un appel au droit naturel pour ouvrir les yeux à tous ceux qui voulaient condamner les femmes, encore une fois, à un deuxième plan dans le projet politique de 1789.

Il est pertinent de souligner quelles sont les stratégies énonciatives et argumentatives utilisées par Condorcet pour raisonner en faveur du droit de cité des femmes et leur rendre ainsi la catégorie de citoyennes. En ce sens, il n'est pas étrange, en tant que mathématicien, qu'il utilise le syllogisme pour démontrer l'incohérence des arguments contre l'égalité civique des femmes qu'il déconstruit dans son écrit.

Condorcet structure son texte à partir de l'énonciation d'une idée préconçue qu'il conteste en la réfutant avec des arguments et exemples, pour finalement faire passer le message du droit de cité des femmes. Nous allons par la suite analyser les différentes parties du texte.

Le philosophe inaugure son discours avec une référence à "l'habitude" qui fait accepter les violations de droits naturels de la part des législateurs et des philosophes, vis-à-vis des femmes, les plus évidentes: "Tous n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité?" (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 121).

À partir de là, le raisonnement se déroule, impeccable. Pour que cette exclusion des femmes soit légitime, il faudrait, "ou prouver que les droits naturels des femmes ne sont pas absolument les mêmes que ceux des hommes, ou montrer qu'elles ne sont pas capables de les exercer" (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 121-122). Les droits civiques de l'homme reposent sur le fait qu'il est un "être sensible", capable d'"acquérir des idées morales, et de raisonner sur ces idées". Les femmes ayant ces mêmes qualités doivent avoir des droits égaux. Il faut souligner comment le discours égalitaire de Condorcet embrasse à son tour d'autres sujets que celui de la différence des sexes lorsqu'il s'exprime ainsi:

de cité. Ainsi, les femmes, membres de cette deuxième catégorie de citoyens, n'ont pas d'existence politique. Cependant, comme le rappelle Godineau (2003: 293), on ne peut pas obvier leur participation active dans la vie sociale et révolutionnaire (elles ont le droit à pétitionner, à se réunir en société, à manifester, du moins jusqu'en 1793 où certaines interdictions leurs sont imposées). Cette présence de la femme dans la vie révolutionnaire, ainsi que les principes mêmes de l'égalité et de la réciprocité des droits déclarés par les révolutionnaires, expliqueraient les revendications de Condorcet –le pionnier–, Olympe de Gouges, Pierre Guyomar et, dans une moindre mesure, Gilbert Romme ou Jean-Marie Lequinio (Godineau 2003: 293) pour la cause du droit de cité pour les femmes.

Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 122).

C'est dans cet extrait que nous percevons, comme le souligne M^a Ángeles Llorca (2019: 260), que la pensée politique de Condorcet rejoint une portée intersectionnelle, car pour lui, l'égalité ne demande pas seulement la reconnaissance et l'inclusion de la femme dans le nouveau système social, mais aussi de l'«autre», religieux ou racial. Condorcet n'a pas négligé dans ses écrits cet «autre» exclu du discours prédominant à l'Assemblée Constituante, son combat pour l'égalité des sexes est également présent dans d'autres textes: *Lettres d'un bourgeois de Newhaven à un citoyen de Virginie* (1788), ou son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1795), œuvre posthume où Condorcet exalte les Lumières, la raison, la tolérance et soutient l'idée de la perfectibilité de l'homme, qu'on peut seulement atteindre, selon lui, si l'on abolit les préjugés sur les sexes. Seulement l'égalité entre hommes et femmes permettra le développement d'une conscience morale pleine, ainsi que de parvenir à un bonheur jusqu'à ce moment inconnu. De cette manière, le discours de Condorcet converge avec d'autres discours contemporains comme, notamment, celui d'Olympe de Gouges⁴, qui considèrent les femmes et les esclaves au même niveau de marginalité par rapport aux lois.

La deuxième grande idée réfutée par Condorcet à propos des femmes est celle qui fait appel à leur organisation physiologique et à leur capacité intellectuelle. Ainsi, il utilise des arguments de poids pour renverser les discours biologistes sur l'infériorité des femmes qui prévalaient à ce moment, car, pour lui, hommes et femmes sont également exposés aux maladies et indispositions:

Il serait difficile de prouver que les femmes sont incapables d'exercer les droits de cité. Pourquoi des êtres exposés à des grossesses, et à des indispositions passagères, ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers, et qui s'enrhument aisément? (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 122).

De même, en suivant le même procédé comparatif, le philosophe s'attaque à l'idée de la «supériorité, soi-disant «naturelle», d'esprit» des hommes, étant donné que les femmes sont en infériorité de conditions, car exclues du système d'instruction. Le génie, dont les femmes seraient supposément absentes, manque d'éducation, n'est pas un attribut propre à tous les hommes. Ainsi:

[...] excepté une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entière entre les femmes et le reste des hommes; que cette petite classe mise à part, l'infériorité et la supériorité se partagent également entre les deux sexes. Or, il serait complètement

4 *Déclaration des droits de la femme et la citoyenne* (1791); *L'Esclavage des Noirs, ou l'heureux naufrage* (1792).

absurde de borner à cette classe supérieure le droit de cité, et la capacité d'être chargé de fonctions publiques, pourquoi en exclurait-on les femmes, plutôt que ceux des hommes qui sont inférieures à un grand nombre des femmes? (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 123).

Il faut souligner, que pour déconstruire les idées sur la limitation de la capacité intellectuelle des femmes, utilisées par les détracteurs du droit de cité des femmes, Condorcet utilise deux interrogations rhétoriques, autour desquelles il construit son discours, tout en utilisant les mots "égalité", "également", "priver", "prouver" et "injustice" à plusieurs reprises dans le même paragraphe, pour faire valoir ses arguments en faveur des droits naturels des femmes:

On ajoute qu'aucune femme n'a la même étendue de connaissances, la même force de raison que certains hommes; mais qu'en résulte-t-il, qu'excepté une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entière entre les femmes et le reste des hommes; que cette petite classe mise à part, l'infériorité et la supériorité se partagent également entre les deux sexes. Or, puisqu'il serait complètement absurde de borner à cette classe supérieure le droit de cité, et la capacité d'être chargé de fonctions publiques, pourquoi en exclurait-on les femmes, plutôt que ceux des hommes qui sont inférieurs à un grand nombre de femmes? (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 122-123).

Pour démontrer cette égalité d'esprit et de force d'âme entre hommes et femmes, Condorcet fait appel à l'histoire et concrètement aux dames gouvernantes: Elisabeth d'Angleterre, Marie-Thérèse, les deux Catherine de Russie, ainsi qu'à d'autres femmes qui ont joué un rôle dans la scène intellectuelle ou politique (l'historienne anglaise mistress Macaulay; la fille adoptive de Montaigne, en faisant référence à Marie de Gournay; la princesse des Ursins, diplomate française; Mme de Châtelet; Mme de Lambert ...). Le philosophe, à travers des interrogations rhétoriques et en comparant les actions des dames nommées ci-dessus à celles des hommes comme Pitt, M. Burke, le conseiller Courtin, Chamillard, M. Rouillé, ou Armenonville, prouve "que les femmes ont montré les vertus de citoyen toutes les fois que le hasard ou les troubles civils les ont amenées sur une scène dont l'orgueil et la tyrannie des hommes les ont écartés chez tous les peuples" (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 123).

Dans cette même ligne de la considération des différences physiologiques et intellectuelles des femmes vis-à-vis des hommes, Condorcet se révolte contre l'idée que les femmes "ne sont jamais conduites par ce qu'on appelle la raison" (Condorcet, 1790: 6). En effet, il s'en prend aussi aux arguments qui font de la femme un être sensible incapable de raisonner, idée très répandue chez certains esprits de l'époque. Pour Condorcet, comme pour Simone de Beauvoir deux siècles après, ce n'est pas la nature, mais l'éducation et l'existence sociale qui cause la différence entre les hommes et les femmes.

On a dit que les femmes, quoique meilleurs que les hommes, plus douces, plus sensibles, moins sujettes aux vices qui tiennent à l'égoïsme et à la dureté du cœur, n'avaient pas proprement le sentiment de la justice; qu'elles obéissaient plutôt à leur sentiment qu'à leur conscience. Cette observation est plus vraie, mais elle ne prouve rien: ce n'est pas la nature, c'est l'éducation, c'est l'existence sociale qui cause cette différence (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 124-125).

Cette idée sera reprise dans son ouvrage *Cinq mémoires sur l'instruction publique* publié en 1792, où Condorcet prône une éducation universelle, gratuite, mixte, laïque et égalitaire, qui garantirait l'égalité et l'accès aux femmes des droits qui lui sont interdits. De même, il souligne dans son texte *Sur l'admission des femmes au droit de cité* qu'il faudrait détruire la tyrannie de la dépendance que les femmes ont envers leurs maris, pour qu'elles deviennent des citoyennes à part entière:

On ne peut alléguer la dépendance où les femmes sont de leurs maris, puisqu'il serait possible de détruire en même temps cette tyrannie de la loi civile, et que jamais une injustice ne peut être un motif d'en commettre une autre (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 125).

Le philosophe ne manque pas de déconstruire l'idée sur l'influence des femmes sur les hommes, selon laquelle celles-ci peuvent exercer un pouvoir dangereux sur les hommes:

Nous répondrons d'abord que cette influence, comme toute autre, est bien plus à redouter dans le secret que dans une discussion publique; que celle qui peut être particulière aux femmes y perdrait d'autant plus, que, si elle s'étend au-delà d'un seul individu, elle ne peut être durable dès qu'elle est connue. D'ailleurs, comme jusqu'ici les femmes n'ont été admises dans aucun pays à une égalité absolue, comme leur empire n'en a pas moins existé partout, et que plus les femmes ont été avilies par les lois, plus il a été dangereux, il ne paraît pas qu'on doive avoir beaucoup de confiance à ce remède. N'est-il pas vraisemblable, au contraire, que cet empire diminuerait si les femmes avaient moins d'intérêt à le conserver, s'il cessait d'être pour elles le seul moyen de se défendre et d'échapper à l'oppression? (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 127).

Condorcet introduit alors la troisième grande offensive contre les préjugés sur les femmes: celle de l'idée d'utilité qui fait des femmes des êtres voués aux soins que la nature semble leur avoir réservés (maris, enfants, foyer, etc.). Leur accorder des droits pourrait les dévier de ces tâches, mais pour Condorcet, "Il ne faut pas croire que parce que les femmes pourraient être membres des assemblées nationales, elles abandonneraient sur le champ leurs enfants, leur ménage, leur aiguille" (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 128). Le philosophe prône en ce sens une sorte de conciliation familiale, lorsqu'il fait appel à la possibilité pour une femme élue à l'assemblée de combiner ses tâches politiques avec sa vie privée.

Pour finir son discours, Condorcet rappelle, tel que le fait Montesquieu dans *De l'Esprit des lois*, que la tyrannie et la corruption caractérisent les mœurs des peuples. Il argumente que "l'inégalité légale" entre les hommes et les femmes a existé depuis toujours et que

la corruption en est une conséquence, car, “l’inégalité introduit nécessairement la corruption, et en est la source la plus commune, si même elle n’est pas la seule” (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 129).

L’auteur utilise la première personne dans les derniers paragraphes de son écrit, c’est-à-dire, se montre ouvertement en tant qu’énonciateur, pour la première fois dans son discours, pour faire une demande à ceux qui ont promulgué dans la nouvelle constitution les droits de l’homme et du citoyen, mais ont privé les femmes de ces droits. En ce sens, pour déconstruire les arguments en faveur de l’exclusion des femmes du nouveau système politique, il se sert d’une logique centrée sur les principes mêmes de la Révolution: “Pourquoi, si l’on trouve absurde d’exercer par procureur le droit de cité, enlever ce droit aux femmes, plutôt que de leur laisser la liberté de l’exercer en personne?” (Condorcet, 1847-1849 [1790a]: 130).

4. Conclusion

D’un côté, les écrits politiques de Condorcet et concrètement *Sur l’admission des femmes au droit de cité*, caractérisés par leur brièveté et leur urgence, traduisent son combat révolutionnaire et comment sa pensée est directement impliquée dans l’événement: que ce soit les droits des femmes, la lutte contre l’esclavage des Noirs, les projets de réforme de la pédagogie, ou d’autres causes. Même s’ils ne constituent pas à eux seuls un système philosophique à proprement dire, ils deviennent le laboratoire où Condorcet essaye sa méthode philosophique qui se matérialisera dans son ouvrage, *Esquisse d’un tableau historique des progrès de l’esprit humain* écrit dans la dernière et tragique étape de sa vie, en 1793, et publié de manière posthume en 1795. Ce texte présente une histoire de l’humanité en neuf époques et en espérant que la dixième à laquelle on arrive apportera “la destruction de l’inégalité entre les nations”, “les progrès de l’égalité dans un même peuple”, “le perfectionnement réel de l’homme” et fait de Condorcet l’héritier des philosophes des Lumières qui croit à la possibilité d’un progrès sans limite, (malgré avoir vécu et subi les violences de l’étape du régime de la Terreur), à condition que l’homme sache utiliser totalement les facultés de sa raison et de ses sens, et par le développement des sciences.

D’un autre côté, le texte analysé mérite d’être mis en valeur, car trop souvent les discours politiques de la période révolutionnaire qui se sont finalement imposés en ont éclipsé d’autres, comme c’est le cas de *Sur l’admission des femmes au droit de cité*, mais aussi les écrits d’Olympe de Gouges, de Pierre Guyomar ou de l’abbé Grégoire prônant l’égalité politique de tous les hommes et les femmes. L’idéologie officielle a construit un récit à partir des documents politiques du XVIII^e siècle qui a occulté les actions et la pensée des hommes non blancs et des femmes, et en outre, a réduit au silence les discours d’hommes et de femmes occidentaux qui dénonçaient les exclusions (Garay; Bell; Llorca & Martínez, 2019). Voilà pourquoi il faut nécessairement réhabiliter ces petits et brefs écrits, qui ont une portée immense.

Références bibliographiques

- ALBERT, Pierre. 2010. “La presse française sous la Révolution et l’Empire (1789-1815)” in Albert, Pierre. *Histoire de la presse*. Paris, PUF (coll. Que sais-je?), 24-31.
- BADINTER, Élisabeth & Robert BADINTER. 1989. *Condorcet, un intellectuel en politique 1743-1794*. Paris, Fayard.
- CONDORCET, Marie-Jean-Antoine Nicolas. 1847-1849 [1790a]. *Sur l’admission des femmes au droit de cité* in Condorcet O’connor, Arthur & François Arago (eds.). *Œuvres de Condorcet*, X. Paris, Firmin Didot.
- CONDORCET, Marie-Jean-Antoine Nicolas. 1847-1849 [1790b]. *À Monsieur de ***sur la société de 1789* in Condorcet O’connor, Arthur & François Arago (eds.). *Œuvres de Condorcet*, X. Paris, Firmin Didot.
- DE BONI, Claudio. 1989. *Condorcet. L’“esprit général” nella rivoluzione francese*. Roma, Bulzoni.
- FEYEL, Gilles. 2003. “Le journalisme au temps de la Révolution: un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens” in *Annales historiques de la Révolution française*, nº333, 21-44. <https://doi.org/10.3406/ahrf.2003.2673>
- GARAY MONTAÑEZ, Nilda; David B. BELL; María Ángeles LLORCA-TONDA & Maria Magdalena MARTÍNEZ-ALMIRA. 2019. “Investigación y docencia en historia del constitucionalismo. Análisis de los discursos sobre las exclusiones por raza y género” in *Revista General de Derecho Público Comparado*, 25.
- GODINEAU, Dominique. 2003. “Histoire sociale, histoire culturelle, histoire politique: la question du droit de cité des femmes” in Lapied, Martine & Christine Peyrard (eds.) *La Révolution française au carrefour des recherches*. Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence (coll. Le temps de l’histoire), 293-302. <https://books.openedition.org/pup/5781>
- GRIFFO, Maurizio. 2017. “Epílogo a *Reflexiones sobre la esclavitud de los negros*” in Condorcet. *Reflexiones sobre la esclavitud de los negros*. Pamplona, Laetoli (col. Ilustrados), 75-100.
- GUILHAUMOU, Jacques. 2005. “La langue politique et la Révolution française” in *Langage et société*, nº113/3, 63-92. <https://doi.org/10.3917/lis.113.0063>
- LEPERLIER, Tristan. 2018. “Une littérature en état d’urgence? Controverses autour d’une notion stratégique dans la décennie noire” in Lévy, Ghyslain; Catherine Mazauric & Anne Roche (sous la direction de). *L’Algérie, traversées*, Paris, Hermann, 99-110.
- LLORCA TONDA, M^a Ángeles. 2019. “La réflexion sur le genre et la race dans quelques écrits politiques de Condorcet et de Diderot” in Fouchard, Flavie, Adelaida Hermoso Mellado-Damas, Estefanía Marceteau Caballero, Marc Viémon, Adamantia Zerva & Alexia Zilliox (coord.). *La recherche en Études Françaises: un éventail de possibilités*. Seville, Editorial Universidad de Sevilla, 255-262. <https://editorial.us.es/es/detalle-libro/720059/la-recherche-en-etudes-françaises-un-eventail-de-possibilites>
- OBLIGI, Cécile. 2019. “230 ans après, les cahiers de doléances de Paris”, in *Humanisme*, nº 325/4, 58-62. <https://doi.org/10.3917/huma.325.0058>

SERNA, Pierre. 2019. *Que demande le peuple? Les cahiers de doléances pendant la Révolution. Manuscrits inédits*. Paris, Textuel.

TODOROV, Tzvetan. 1989. *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*. Paris, Seuil (coll. La couleur des idées).

TOMEI, Samuël. 2009. "Citoyenneté et suffrage universel en France depuis la Révolution", *Humanisme*, n° 284/1, 42-50. <https://doi.org/10.3917/huma.284.0042>